

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 28 juin 2012

Délibération n°10-2012

Objet : COMPTE DE GESTION 2011

Le jeudi vingt-huit juin deux mille douze à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

Mme A.SCHARLY, MM. F.BAILLOT, D.BOUREL, A.CACHEUX, G.CAUDRON, B.DELABY, P.DELEBARRE, B.FOUCART, P.GAUTHIER, D.JANSSENS, R.LEFEBVRE, J-L.MERTEN, G.PARGNEAUX, S.TIR, A.DEHAIS, C.GRAS, G.LEDRU, M.DESMAZIÈRES, B.DUMORTIER, L.MONNET et J-C.SARAZIN

Suppléants votants :

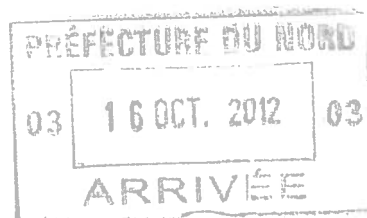
Mmes C.SARTIAUX, M-C.RINGOTTE et V.MASSIET-ZIELENSKI et MM. J-M.LEMOISNE, J.PASTOUR, R.DUBUISSON, M.PACAU, P.BARRET, F.VERDONCK, M.MONTOIS et A.DUTHOIT

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 19 juin 2012

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 5 juillet 2012



Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1 rue du Ballon - BP 749 - 59034 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
299 boulevard de Leeds - 59777 EURALILLE - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99
www.scot-lille-metropole.org

Toute correspondance est à adresser au siège administratif.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- les résultats du compte de gestion du Receveur et du compte administratif sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les sections du budget,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2011 qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 691.426,19 € au 31 décembre 2011.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole,




René VANDIERENDONCK